Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202683-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-83-CM 20/05/2026**	Classification **: 5.3 Désignation de représentants**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : CCPBS : désignation des représentants au sein de la CLECT**

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Suite aux élections municipales, un nouveau Conseil communautaire a été installé le 28 mars 2026.

La composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCPBS est fixée ainsi :

- le Président de la communauté de communes,
- le Vice-Président de la communauté de communes en charge des finances,
- un élu titulaire et un élu suppléant par commune.

Il est donc demandé à l'assemblée de délibérer sur la désignation des représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant) de Penmarc'h au sein de la CLECT.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Sont candidats : **M. David LE BERRE** (titulaire) et **M. Quentin BERNARD** (suppléant).

Il est proposé au Conseil municipal de **désigner** ses représentants, titulaire et suppléant, au sein de la CLECT.

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202683-DE

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune de Penmarc'h au sein de la CLECT :

Membre titulaire	Membre suppléant
David LE BERRE	**Quentin BERNARD**

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE